

R4 - RP 08 Rouleaux TAPPELS

Voir contenu ci joint et 6 PJ

MAFFEIS
HEDE

Madame ROULLE Brigitte
16, rue de la Motte
35630 HEDÉ-BAZOUGES

A

Madame la Commissaire enquêtrice
Communauté de Communes
Bretagne Romantique.

A HEDÉ, BAZOUGES
le 31 août 2026.

Objet: Hédé - Bazouges
Réduction de l'emplacement
réserve et demande de
changement de zonage.

Madame la Commissaire enquêtrice,

La Commune de Hédé-Bazouges avait demandé lors de l'élaboration du PLU de Bretagne Romantique à bénéficier d'une part, d'un emplacement réservé pour l'aménagement de l'espace public (cheminement doux, parc public) et d'un équipement public (agrandissement de la cantine) d'une superficie de 3424 m² sur les parcelles A10 et A575 et d'autre part, le classement d'une partie du parc en zone UJ.

Ces contraintes urbanistiques fortes m'empêchent aujourd'hui de vendre ma propriété.

En effet, plusieurs particuliers et investisseurs ont effectué des visites mais au vu des règles du PLU, ils se sont tous désistés.

Or, il apparaît aujourd'hui que ces contraintes ne sont pas justifiées :

- Concernant l'extension de la cantine, au dire même de Madame la Maire de Hédé-Bazouges, et compte-tenu de la baisse des effectifs des élèves, ce projet d'agrandissement n'est plus envisagé.

- Concernant le projet de parc public, les tempêtes successives ont malheureusement abattu une quarantaine d'arbres

sur le parc existant qui rend sans intérêt la création d'un parc public.

- d'autre part, cet espace a été repéré par des investisseurs pour construire un projet d'intérêt général (résidence pour personnes âgées) d'au moins 20 logements, projet qui s'inscrit totalement dans le cadre de la loi "Climat et résilience" et des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en permettant de densifier la zone urbaine de Hédé-Bazouges.

Aussi, je demande par la présente :

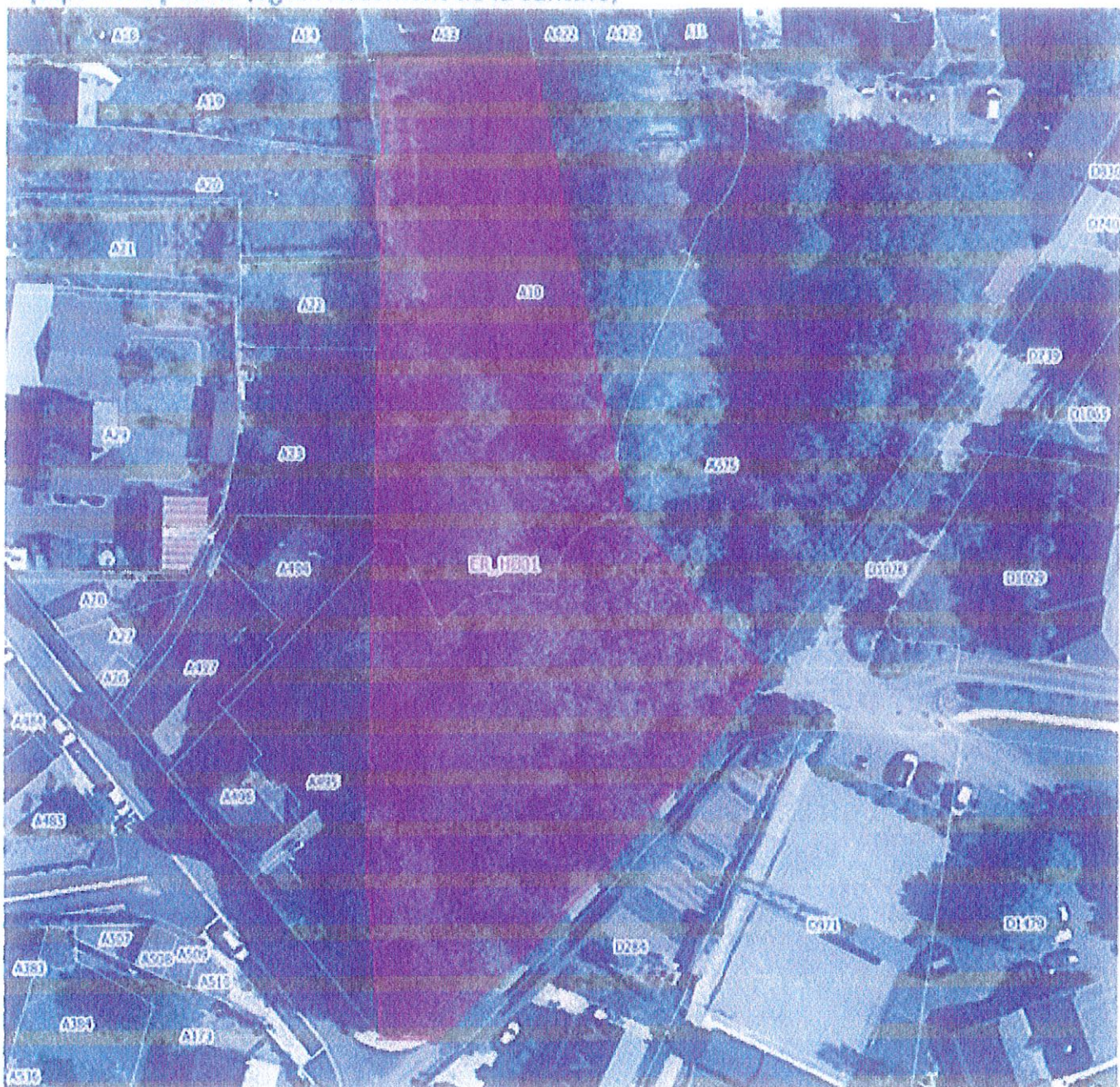
- 1) la réduction de l'emplacement réservé ER_HB01 à une surface d'environ 300 m² pour permettre le cheminement piéton d'accès à la cantine,
- 2) la modification du zonage UT en zonage Uca sur les parcelles A10 et A575 avec repérage éventuel des quelques arbres à protéger qui se situent essentiellement sur le cheminement piéton prévu pour l'accès à la cantine.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de ma considération distinguée.

Madame ROULLÉ Brigitte.



62



Amenagement de l'espace public (cheminement doux, parc public) et d'un équipement public (agrandissement de la cantine)

[Voir le règlement graphique](#)

Commune de Hede-Bozeuges

3474 mV

A10 - A575

PJ4/5
R4.08



